

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2022-12-02**

L'an deux mille vingt-deux, le 02 décembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, MAHAMDI Maryline, PHILIPPON Franck.

Absents excusés : M. GELEY Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. ECARNOT Stéphane, CRETIN Christian.

Secrétaire de séance : DEPRAZ Paul

Convocation du 25/11/2022 (affichée le 25/11/2022).

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de M. MARTIN Geoffrey et Madame DIETRE Pauline sollicitant l'acquisition d'une portion de terrain communal jouxtant leur propriété, Route de Dijon.

Leur offre se monte à 8.000 euros pour 350 m², à prendre sur la parcelle AE n°213.

M. le Maire précise que cette cession nécessitera une division de terrain et propose de faire une contreproposition à 11.000 euros, la Commune prenant à sa charge les frais de bornage.

M. le Maire soumet la question au vote du conseil municipal :

- ✓ Acceptation de l'offre des demandeurs au prix de 8. 000 euros : le conseil émet un avis défavorable à l'unanimité
- ✓ Proposition de vendre la parcelle après bornage au prix de 11.000 euros : le conseil accepte la proposition par 7 voix pour et 1 voix contre

En cas d'accord avec M MARTIN et Mme DIETRE, le conseil municipal charge le Maire de toutes les démarches afférentes à cette cession et l'autorise à signer tous documents (PV de bornage, compromis s'il y a lieu et acte de vente)

Pour copie conforme,

Le Maire,

Stéphane ECARNOT

